

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Mai 2013

**L'an deux mille treize, le 3 Mai à 20 H 45**, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES, ROUSSEAU et Madame CAPARD Maires adjoints,  
Madame FOUGERES et Monsieur HOYER, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur FOSSEY  
Monsieur BERLY, pouvoir à Mr GILLES FOSSEY,  
Madame CROS, pouvoir à Mr DELAMARE  
Madame SEITE, pouvoir à Mme CAPARD

**Madame FOUGERES est élue secrétaire de séance.**

#### **Approbation du compte rendu précédent :**

Lecture faite par Madame CAPARD secrétaire de séance précédente, le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

#### **GESTION COMMUNALE :**

##### **- Ecole : Ouverture de postes**

Monsieur le Maire rappelle l'annonce faite par l'Education Nationale de supprimer un poste d'enseignant à la rentrée prochaine en raison de la baisse d'effectif. (45 enfants sont prévus à la rentrée).

A la suite de cette annonce une réunion s'est tenue avec les parents pour leur présenter l'organisation que les enseignants mettront en place.

Cette réunion a permis de rappeler les 3 raisons principales qui justifient que tous les efforts soient entrepris pour maintenir ce service de proximité :

1°) **parce qu'il apparaît que cette baisse d'effectif est cyclique** un certain nombre d'informations ont été communiquées concernant la démographie de Fourneville et du Theil ; tout en regrettant bien sûr que pour diverses raisons tous les enfants en âge scolaire ne soient pas inscrits à l'école.

2°) **parce qu'une petite structure a tout son sens face aux demandes exprimées par les parents**

- limiter la fatigue des enfants (voir la réforme des rythmes scolaires)
- limiter les déplacements
- rechercher un meilleur encadrement des enfants

3°) **parce que l'outil est performant**

Il a été rappelé les nombreux moyens mis régulièrement dans l'école par la commune depuis la création de l'école maternelle dans les années 1980 (garderie du matin, cantine, garderie du soir sur place – présence d'une assistante maternelle toute la journée).

La création de l'Ecole Numérique Rurale illustre bien ces efforts constants car aujourd'hui encore bon nombre d'écoles n'en sont pas équipées.

Les témoignages très favorables sur les classes à plusieurs niveaux de parents de jeunes maintenant au collège et les propos rassurants de Madame l'Inspecteur de l'Education Nationale nous incitent à

poursuivre ces efforts en direction d'un renforcement de l'accompagnement des élèves et d'une communication accrue avec les parents qui se sentent déstabilisés par la rotation rapide des enseignants.

Toutefois cet effort doit bien sûr rester cohérent avec nos capacités financières ; c'est pourquoi Les différents contrats aidés sont une opportunité de financement qui ne doit pas être négligée.

Le Maire propose de recruter deux personnes à plein temps pour assister les deux enseignants :

- une personne viendra en complément des assistantes maternelles pour assurer une présence supplémentaire durant toute la journée d'école et sera recrutée dans le cadre d'un emploi d'avenir financé à 70 % par l'Etat.
- L'autre personne sera une animatrice socio-culturelle. Outre la coordination de l'assistance aux enseignants, elle aura notamment pour mission de préparer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Le choix semble devoir se porter sur une jeune femme titulaire du BAFA et du BEATEP activités sociales et vie locale spécialisation : enfance-jeunesse. Cette personne est éligible au contrat d'accompagnement vers l'emploi pris en charge également à 70% avec exonération des charges de sécurité sociale.

Compte tenu de son emploi actuel elle pourra prendre son service durant les vacances d'été pour être opérationnelle à la rentrée.

Après échange de vue, cette proposition est acceptée à l'unanimité et le Conseil décide donc l'ouverture des postes correspondants.

#### **Modifications budgétaires :**

Pour faire face à ces recrutements et également au changement de locataire du logement communal, Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

- Poste 6416 Emplois d'insertion ajouter 7.000 Euros (de 10.000 à 17.000 Euros)
- Poste 7471 Participation ajouter 5.000 Euros (de 7.000 à 12.000 Euros)
- Poste 022 Dépenses imprévues retirer 2.000 Euros (de 22.798,82 à 20.798,82)
- Poste 165 en charges ajouter 602 Euros
- Poste 165 en Produits ajouter 602 Euros.

#### **- Questions diverses**

##### **o CCPH nouvelle représentation des communes**

Une nouvelle répartition des sièges prévoit une représentation de deux délégués pour notre commune.

##### **o Aire d'accueil des gens du voyage.**

Monsieur le Maire informe le conseil des démarches en cours

##### **o Recensement**

Un contrôle va être réalisé par l'Insee pour confirmer le travail de l'agent recenseur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Lucie FOUGERES

LE MAIRE  
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal